

DEC182615DR07

**Décision portant nomination de M. Serge BUATHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon » ;

**Vu** la décision n°DEC173059INSIS nommant M. Frédéric KUZNIK en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR5008<sup>1</sup> en date du **04 octobre 2018** ;

Considérant que **M. Serge BUATHIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Serge BUATHIER**, *ingénieur d'étude* est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon », à compter du **01/01/2018**.

**M. Serge BUATHIER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Serge BUATHIER**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 novembre 2018.

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS  
Pour le délégué régional empêché  
Adjointe au délégué régional

Visa du directeur de l'INSA

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)